

# Plan Local d' Urbanisme



**Approuvé le 2 février 2006**

Modifié le 12 juillet 2006

Modifié le 29 mars 2007

Modifié le 20 septembre 2007

Mise en compatibilité du 26 mars 2008

Modifié le 3 février 2011

Modifié le 16 mai 2013

Modifié le 21 mai 2015

Révisé par procédure allégée le 9 février 2017

**Modification n°7, Modification n°8 et Déclaration de projet approuvées le 14 novembre 2024**

## LISTE DES EMBLACEMENTS RESERVES

Les modalités juridiques applicables aux emplacements réservés désignés sur les planches graphiques sont consultables dans la partie « annexes » du règlement d'urbanisme du P.L.U.

NUMERO	SUPERFICIE	DESTINATION	BENEFICIAIRE
N°1	400 m <sup>2</sup>	Cet emplacement est destiné à l'aménagement de la rue du Général Haxo depuis la limite communale avec Golbey jusqu'à son carrefour avec la rue de Golbey.	Communauté de communes Epinal-Golbey
N°3	2 000 m <sup>2</sup>	Cet emplacement est destiné à l'élargissement de la rue du Général Haxo au droit de la caserne Schneider et du passage inférieur à la voie ferrée.	Communauté de communes Epinal-Golbey
<del>N°5</del>	<del>9 500 m<sup>2</sup></del>	<del>Cet emplacement est destiné à la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales à Poissompré.</del>	<del>Ville d'Epinal</del>
N°6	11 400 m <sup>2</sup>	Cet emplacement est destiné à la réalisation d'un bassin de rétention à Courcy.	Ville d'Epinal
N°7	580 m <sup>2</sup>	Cet emplacement est destiné à la réalisation d'un cheminement piéton à Courcy et d'un bassin de rétention jusqu'à la limite de la zone en direction du ruisseau du Granrupt.	Ville d'Epinal
<del>N°8</del>	<del>500 m<sup>2</sup></del>	<del>Cet emplacement est destiné à la réalisation d'un cheminement piéton à Courcy, du « Belvédère » au bassin de rétention.</del>	<del>Ville d'Epinal</del>
<del>N°9</del>	<del>265 m<sup>2</sup></del>	<del>Cet emplacement est destiné à la réalisation d'un chemin d'accès au bassin de rétention de Courcy afin d'en assurer l'entretien.</del>	<del>Ville d'Epinal</del>
N°10	95 m <sup>2</sup>	Cet emplacement est destiné à la création d'une liaison piétonne entre la rue Notre Dame de Lorette et la rue Jean Jaurès.	Ville d'Epinal
N°11	13 300 m <sup>2</sup>	Cet emplacement est destiné à la réalisation, le long de la RD 42 (route d'Archettes), d'équipements à usage collectif dans le cadre de l'aménagement des berges de Moselle.	Ville d'Epinal
N°12	170 m <sup>2</sup>	Cet emplacement est destiné à l'aménagement de la RD 157 au niveau de la rue de Nancy et du faubourg de Nancy, comprenant l'aménagement du faubourg au droit de l'avenue Dutac.	Communauté de communes Epinal-Golbey

Éléments supprimés dans le cadre de la modification n°8.

NUMERO	SUPERFICIE	DESTINATION	BENEFICIAIRE
<del>N° 13</del>	<del>1 470 m<sup>2</sup></del>	<del>Cet emplacement est destiné à permettre la continuité du réseau de cheminements piétons de la Ville à l'extrémité de la rue du Champ de Tir.</del>	<del>Ville d'Epinal</del>
N° 14	990 m <sup>2</sup>	Cet emplacement est destiné à élargir une voie de desserte de la zone à urbaniser, sentier de la Croix Rouge.	Ville d'Epinal
N° 16	70 m <sup>2</sup>	Création d'une liaison piétonne entre la rue de Lorraine et l'école Robert Lang.	Ville d'Epinal
N°17	38 080 m <sup>2</sup>	Cet emplacement est destiné à la réalisation d'une voie structurante nécessaire à la desserte interne de la ZAC de LAUFROMONT De la rue de Laufromont à Razimont	Ville d'Epinal
N° 18	2 875 m <sup>2</sup>	Dans la ZAC de LAUFROMONT Cet emplacement est destiné à l'aménagement du chemin des Coyolots et à assurer la jonction du quartier de Haouifosse avec la ZAC de LAUFROMONT	Ville d'Epinal
<del>N° 19</del>	<del>10 875 m<sup>2</sup></del>	<del>Cet emplacement est destiné à la réalisation d'une voie de liaison entre la rue de Laufromont et la rue des Corvées dans le secteur Ouest de la ZAC de LAUFROMONT</del>	<del>Ville d'Epinal</del>
N° 20	3 750 m <sup>2</sup>	Dans la ZAC de LAUFROMONT : Cet emplacement est destiné à l'aménagement du chemin de Haouifosse et à assurer la jonction de la ZAC de LAUFROMONT avec le quartier de Haouifosse	Ville d'Epinal
N° 21	5 775 m <sup>2</sup>	Dans la ZAC de LAUFROMONT Cet emplacement réservé est destiné à l'aménagement d'une voie secondaire entre la rue des Corvées et la voie structurante de la ZAC de LAUFROMONT	Ville d'Epinal
<del>N° 22</del>	<del>455 600 m<sup>2</sup></del>	<del>Route Départementale 46 Liaison Epinal - Rambervillers</del>	<del>Département des Vosges</del>

Éléments supprimés dans le cadre de la modification n°8.